Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20130624-VD20132406-030-DE

Date de télétransmission : 28/06/2013 Date de réception préfecture : 28/06/2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 24 juin 2013

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M.

DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M.

GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : Mme DURNERIN - M. BOURGUIGNAT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Site Victor Dumay - Création de bureaux dans les combles - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demandes de subventions - Demande de permis de construire

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'optimisation de l'occupation du patrimoine municipal, il est proposé d'aménager par phases, trois zones de combles non utilisés du site Victor Dumay situé 1, rue Sainte Anne, en vue d'étendre et d'installer des services municipaux.

Cette opération, qui portera sur une surface de plancher de 500 m², consistera en la réalisation de bureaux et de locaux annexes.

La maîtrise d'œuvre de l'opération, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 555 000 € TTC, sera confiée au services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Par ailleurs, la Ville sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider la réalisation de bureaux dans les combles non aménagés du site Victor Dumay ;
- 2 adopter le programme de travaux proposé ;
- 3 arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 555 000 € TTC;
- 4 dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits aux budgets 2013 et 2014 :
- 5 décider de confier la maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux ;
- 6 m'autoriser à déposer les demandes de permis de construire qui s'avéreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- 7 solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour leur financement ;
- 8 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

